

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy

Séance du : **13 décembre 2021**

Convocation du : **7 décembre 2021**

Le deux mille vingt et un, le treize décembre 2021 à 17 heures 30, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à Veynes – salle des Arcades, sous la présidence de M. Michel RICOU-CHARLES, assisté de Madame Monique BARTHELEMY, secrétaire de séance.

Présents : Michel RICOU-CHARLES, Jacques FRANCOU, Alain BOYOUND, Jean ROUSSEAU, Michel VIDAL, Monique BARTHELEMY, Marie-Paule ROGOU, Laurent CELCE, Alain MANIVEL, Dominique TRUC, Georges LESBROS, Rémy FREY, Fabien GASCARD, Maurice CHAUTANT, Josette REVOUX, Jean-Marie GUEYRAUD, Jean-Pierre BRIOULLE, Olivier REGORD, Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Christian AUBERT, Jean BANAL, Alain CAUSSE, Serge EYSSERIC, Gérald GRIFFIT, Bernadette SAUDEMONT ;

Absents et excusés : Françoise PINET, Anne-Marie GROS, Christiane ACANFORA, Roger AQUINO, Robert PAUCHON, Roland AMADOR, Mallorie BOURGOGNE, Jean-François CONTOZ, Jean-Claude VALLIER, Françoise BELLANGER, Lamia CONTRUCCI, Claude DUBUT, Rajaa TOUSSAINT ;

Pouvoirs : Françoise PINET excusée a donné pouvoir à Alain BOYOUND ;
Christianne ACANFORA excusée a donné pouvoir à Rémy FREY ;
Roland AMADOR excusé a donné pouvoir à Fabien GASCARD ;
Jean-François CONTOZ excusé a donné pouvoir à Maurice CHAUTANT ;
Françoise BELLANGER excusée a donné pouvoir à Christian GILARDEAU-TRUFFINET ;
Lamia CONTRUCCI excusée a donné pouvoir à Gérald GRIFFIT ;
Claude DUBUT excusée a donné pouvoir à Gérald GRIFFIT ;

Anne-Marie GROS excusée a été remplacée par son suppléant Michel VIDAL ;

ORDRE DU JOUR : Approbation du Plan Pluriannuel d'Actions du SMIGIBA

Par délibération du 27 septembre 2021, le conseil communautaire a approuvé le pacte décisionnel et financier du SMIGIBA. Ce pacte régit les modalités de financement du Plan Pluriannuel d'Actions (PPA) qui sera mis en œuvre pour la période 2022-2024. Le PPA permet de définir la contribution prévisionnelle des EPCI pour chaque exercice budgétaire.

Selon le règlement intérieur du SMIGIBA, il doit être approuvé par chaque membre du syndicat.

Le plan pluriannuel d'actions (PPA) repose principalement sur les actions issues de l'étude de définition concertée des secteurs prioritaires, il est composé :

- d'actions relevant de la Prévention des Inondations (PI) ventilées en section de fonctionnement et d'investissement ;
- d'actions relevant de la Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) ventilées en section de fonctionnement et d'investissement ;
- d'actions relevant du Hors GEMAPI (Hors GEMAPI) ventilées en section de fonctionnement et d'investissement.

Pour la CCBD, les contributions totales (fonctionnement et investissement) sont évaluées à :

	2022	2023	2024
Hors GEMAPI	105 317 €	106 643 €	107 759 €
GEMA	44 010 €	51 351 €	54 252 €
P.I	873 €	209.50 €	7 156 €
Total	150 199 €	158 204.10 €	169 167 €

Ces montants basés sur une estimation financière interne au SMIGIBA sont susceptibles de varier en fonction de l'évolution des attentes réglementaires, du taux de subventions obtenu, ou encore des aléas climatiques.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le Plan Pluriannuel d'Actions proposé par le SMIGIBA et annexé à la présente délibération.

Nombre de membres en exercice : 37			
Votants : 32 dont 7 pouvoirs	Pour : 28	Abstention : 4	Contre : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20211213-De145_2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2021

Affichage : 17/12/2021

Pour le Président



Ainsi fait et délibéré à Veynes, les
jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,



Michel RICOU-CHARLES